Samedi 28 octobre 2023

Le Club Cyclo Millau organise

la randonnée " La Francis Boyer "

Parcours route 97 et 68 km,

VTT et Gravel 40 (départ Brunas) et 58 km sur le causse du Larzac.

La Francis Boyer

Départ de 8h à 8h30 complexe sportif de La Maladrerie Av du Languedoc 12100 MILLAU, vous serez accueillis avec café, boissons et fouace ainsi qu'un ravitaillement au retour à Millau.

Repas restaurant hôtel de la poste, La Cavalerie. Servi à partir de 12h30
Inscriptions et réservation repas avant le lundi 23 octobre par mail
contact@clubcyclomillavois.fr

-Licencié FFCT : 2€
- Non Licencié FFCT: 5€
-offert pour les membres du CCM.
+prix du Repas (pour ceux qui ont fait le choix du resto)
Règlement par chèque Club Cyclo Millau 31 rue du Barry 12100 Millau
https://clubcyclomillavois.fr/2023_activites-2/flash-info/

Renseignements complémentaires) 05 65 61 34 60

RÈGLEMENT: La " Randonnée La Francis Boyer" est une randonnée cyclotouriste ouverte à tous (licenciés ou non), ce n'est pas une compétition. Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs non accompagnés d'un représentant légal.
Les participants, considérés en promenade personnelle, doivent se conformer aux prescriptions du code de la route, aux arrêtés préfectoraux ou municipaux ainsi qu'aux consignes écrites et verbales de l'organisation et aux injonctions des services de police ou de gendarmerie. La responsabilité des participants est pleine et entière au regard des dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.
Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans et vivement conseillé pour les autres. Le port du gilet haute visibilité est obligatoire si la visibilité est insuffisante. Les groupes de cyclistes doivent être limités à 20 et suffisamment espacés pour permettre aux véhicules de dépasser. Les cycles utilisés doivent être conformes aux dispositions du code de la route. Les VAE sont autorisés.